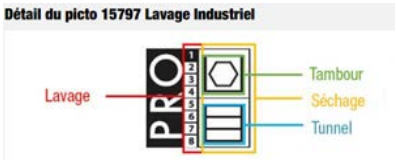
ENTRETIEN ET HYGIÈNE

- Certains vêtements de protection sont réutilisables et doivent être entretenus. Cet entretien est à la charge de l'employeur.
- Les conditions d'entretien sont indiquées sur une étiquette à l'intérieur du vêtement et figurent sur l'emballage ou la notice d'utilisation.
- Certains vêtements sont compatibles avec un lavage industriel. Ce lavage est identifié par le pictogramme indiquant les procédures de lavage (huit programmes possibles) et le mode de séchage (tambour ou naturel) :



Plus d'informations sur notre site Internet !

Nos conseillères EPI vous accompagnent !
N'hésitez pas à les contacter pour des conseils personnalisés.

02 41 47 92 92
https://smia.sante-travail.net
25 rue Carl Linné, 49000 Angers
epi.smia@sante-travail.net

15 octobre 2026 - COM_PRA_068_002

Qualipole CERTIFICATION
Le SMIA est certifié niveau 3 du référentiel AFNOR SPEC 2217 délivré par l'organisme QUALIPOLE.

présanse PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL PAYS DE LA LOIRE
En Pays de la Loire, des services de prévention et de santé au travail en proximité des entreprises. presanse-paysdelaloire.fr

SMIA prévention & santé au travail



EPI - ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

PROTECTION DU CORPS

LE VÊTEMENT DE PROTECTION EST VOTRE GARDE DU CORPS !

Bien choisir votre protection pour le corps permet de vous protéger au quotidien des risques présents à votre poste. Le SMIA vous accompagne pour faire le bon choix d'Equipements de Protection Individuelle.

CONSEILLER ACCOMPAGNER PRÉVENIR

DIFFÉRENTS TYPES DE RISQUES

Mécanique : Coupure, piqûre, choc, projection de particules...

Chimique : Contact avec des poussières, brouillards, fumées, vapeurs, gaz, liquides...

Biologique : Contact avec des agents biologiques contenus dans des aérosols ou des liquides.

Thermique : Chaleur, projection de métaux en fusion, flammes...

Radiologique : Contact avec des particules contaminées en suspension.

Manque de visibilité.

Météorologique : Froid, pluie, vent...

Accumulation de charges électrostatiques.

Électrique : Contacts directs ou indirects, arcs électriques.

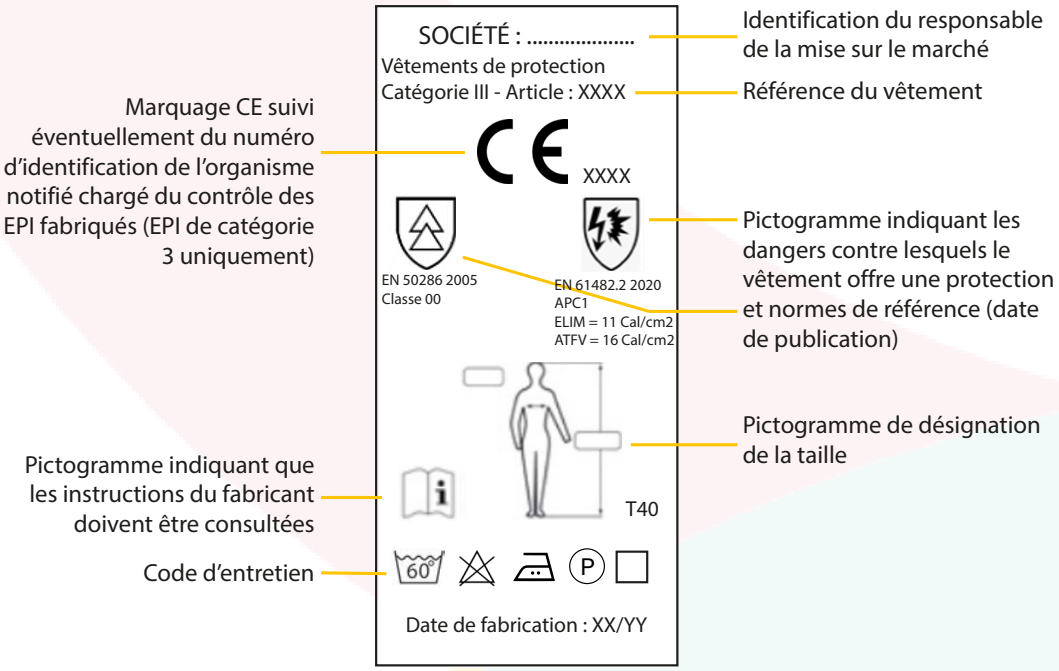


DISTINCTION ENTRE VÊTEMENTS DE TRAVAIL ET VÊTEMENTS DE PROTECTION

Vêtements de travail : Ils sont destinés avant tout à vous protéger des salissures liées à votre activité et assurer une certaine hygiène. Ils peuvent également être l'image de marque de votre entreprise.

Vêtements de protection : Ils doivent vous prémunir contre un ou plusieurs risques (voir ci-dessus). Ils répondent à des normes précises et constituent donc des Équipements de Protection Individuelle (EPI).

IDENTIFIER LES MARQUAGES DES VÊTEMENTS DE PROTECTION



CONSEILS PRATIQUES

- Avant l'achat, prévoir une période d'essai dans les conditions habituelles de travail, afin d'identifier d'éventuelles contraintes (taille, morphologie, postures...).
- Avant chaque utilisation, vérifier le bon état de l'équipement (trou, usure des tissus, fermeture...).

©photos par INRS, Adobestock, Cepovett